

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_218

OBJET :

*Convention de
partenariat entre
l'association « Arts &
Loisirs » et la Pévèle
Carembault*

Présents :

Titulaires présents : 43

Suppléant présent : 0

Procurations : 9

Nombre de votants : 52

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROY, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER
Alain DUCHESNE, procuration à Bernard CHOCRAUX

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_218

CULTURE

***Convention de partenariat entre l'association « Arts & Loisirs »
et la Pévèle Carembault***

Le Conseil Communautaire,

Considérant qu'il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association « Arts et Loisirs » afin de définir les conditions et modalités du fonctionnement du cinéma "Le Foyer" de Thumeries.

Que cette convention tire les conséquences de l'audit Culture et clarifie les rôles de chacun à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant que La CCPC :

- met à disposition gratuitement le bâtiment du cinéma.
- met à disposition le personnel, moyennant remboursement des coûts salariaux.
- s'acquitte du versement d'une subvention de fonctionnement de 32 500 €.

Considérant que l'association, quant à elle :

- rembourse à la CCPC les coûts salariaux
- assure la programmation et l'animation du cinéma

Vu le projet de convention

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 52 VOTANTS)

- ❖ D'autoriser son Président à signer la convention d'objectifs avec l'association "Arts & Loisirs" pour l'année 2021, ainsi que tout document afférant à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Luc FOUTRY

